

Depuis des mois, certains responsables politiques reprennent en chœur la même musique : les travailleurs privés d'emploi attendraient le dernier moment pour travailler, justifiant ainsi le durcissement permanent des règles d'indemnisation.

La réalité du terrain vient de leur infliger un démenti cinglant. Une étude de l'Unédic, publiée ce lundi 1^{er} juin 2026, démonte point par point ces préjugés idéologiques.

Les chiffres sont sans appel :

18 %-22 %

Une reprise d'activité immédiate :
Environ 1 allocataire sur 5 (18 % à 22 %) retrouve un emploi dès le premier mois, avant même d'avoir perçu son premier versement d'allocation !

1/2

L'effort dès les premiers mois : Au quatrième mois d'indemnisation, près de la moitié des allocataires ont déjà retravaillé.

>80 %

Plus on est protégé, mieux on s'insère : Contrairement aux idées reçues, la probabilité de retrouver un emploi dépasse 80 % pour les personnes disposant de droits longs (18 à 24 mois), contre seulement 63 % pour celles limitées à 6 mois.

La sécurité financière favorise le retour à l'emploi ! Contrairement aux idées reçues, plus on est protégé, mieux on s'insère.

La véritable urgence : la précarité et les trajectoires fragmentées

Ce que l'étude révèle également, c'est la réalité de l'emploi actuel que nous, agents de France Travail, constatons chaque jour :

Seul un allocataire sur quatre trouve un emploi durable dès sa première reprise.

Pour les trois autres, ce sont des contrats de moins de 6 mois (notamment l'intérim avec des missions de 2 semaines en moyenne).

Près des trois quarts des allocataires retombent dans l'indemnisation ou cumulent allocation et bas salaire.

Ce ne sont pas les chômeurs qui refusent de travailler, c'est le marché du travail qui se précarise avec des « trajectoires fragmentées » et des allers-retours subis !

Ce que représente ce modèle pour nous, agents de France Travail

Punir les travailleurs privés d'emploi en réduisant leurs droits ne crée pas d'emplois durables. Cela ne fait qu'aggraver la précarité, tout en compliquant nos conditions de travail et l'accompagnement que nous voulons humain et de qualité.

LA Cgt-FO FRANCE TRAVAIL

- L'arrêt immédiat des réformes de régression sociale sur l'assurance-chômage.
- Un vrai statut de l'intérim et des contrats courts pour stopper la précarité structurelle.
- Des moyens renforcés pour les agents, afin d'accompagner dignement et non de fliquer ou de culpabiliser.

Ensemble, refusons la stigmatisation des privés d'emploi et la dégradation de nos métiers.
Rejoignez la Cgt-FO !



ADHÉRER À LA CGT-FO FRANCE TRAVAIL

<https://cgtfo-francetravail.fr/devenir-adherent/>



Notre site
cgtfo-francetravail.fr

Rejoignez le combat, *syndiquez-vous à la Cgt-FO*